

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 6 MARS A 19H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Claire DURANTE , M. Gérard CUROT , Mme Evelyne GAILLOT , M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Monique GARNIER , Mme Annick RADIGON, M. Maxime SAGETTE (procuration à Stéphane ROUX), M. Yves COURTOT (procuration à Bernard Milloir) , M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée), Mme Nicole FILLON (procuration à Claire Durante)

Absente : Mme Jeanine BERTHELOT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances

Note de présentation sur l'exécution du budget 2018 – Comptes administratifs

Budget communal

Fonctionnement

La consommation budgétaire :

Les dépenses totales, 1 720 210.07€, représentent 82.5% des prévisions budgétaires (2 085 867.84€),

Les recettes totales, soit 1 903 402,65€ représentent 102,1% des prévisions budgétaires (1 863 949€ hors excédents antérieurs reportés 214 918.84€).

Les dépenses de fonctionnement

Elles ont augmenté de 302 722€ (1 417 488,67) soit plus de 21% par rapport à 2017

La représentation des dépenses dans chaque grande structure :

- **Les charges à caractère général**, 818 416.23€ en 2018 contre 707 754.97€ en 2017 représentent 48% des dépenses, c'est plus 15.6% (plus 110 000€ de dépenses) par rapport à 2017.

- **Energie et Electricité** : légère augmentation par rapport à 2017 du fait de l'utilisation en plein exercice de la MSP (11800€ montant récupéré),
- **Alimentation** : augmentation de 8600€ par rapport à 2017 liée à une plus forte fréquentation de la restauration scolaire,
- **Produits d'entretien** : consommation anormalement basse en 2017 (414.98€),
- **Fournitures petits équipements** : augmentation de 8200€ liée à
 - Achat de vitrines pour la communication gestion funéraire 2600€,
 - Installation des buts parc de jeux 1450€,
 - Remplacement de matériel numérique à l'école 2300€,
 - Equipement sanitaire de la salle d'urgence de la MSP 700€.
- **Frais de voiries** : consommation en baisse d'environ 8400€
- **Fournitures scolaires** : augmentation de 7260€ liée à
 - Dotation RASED 1200€,
 - Achat de jeux éducatifs et d'ouvrage,
- **Locations mobilières** : augmentation de 17 650€ liée à
 - Location de la balayeuse,
 - Location du fauteuil dentaire en année pleine
- **Entretien de bâtiments** : augmentation de 18700€ liée à :
 - Des travaux d'accessibilité

- Au remplacement de la porte de la Capitainerie 4300€, montant remboursé par l'assurance et la COMCOM,
 - L'installation de sous-compteurs pour établir la consommation revenant au SIVOS pour les bâtiments des écoles,
 - **Entretien autres biens mobiliers** : augmentation de 6720€ liée à :
 - Mises aux normes du terrain de foot (but, filets etc) 5000€
 - Aménagements au secrétariat 1730€,
 - **Maintenance** : augmentation de 10706€,
 - MSP maintenance des installations techniques de la MSP sur un exercice complet environ 5000€,
 - Maintenance de l'ascenseur liée aux normes d'accessibilité,
 - Mise en place d'un système de sauvegarde des données informatiques des opérations de secrétariat,
 - **Assurances** : baisse significative par rapport à 2017, moins 52 200€ du fait d'une part des effets de la renégociation des contrats et d'autre part des coûts de DO que nous n'avons plus à supporter en 2018,
 - **Honoraires** : augmentation significative plus 52160€
 - Etablissement des plans topographiques pour la chaufferie, l'accessibilité, requalification du Centre Bourg 23 000€,
 - L'étude sur le commerce local par la CCI 9 000€
 - Les AMO 19 850€ (assurances, travaux rue Notre Dame, cimetière)
 - **Frais divers de publicité** : 3600€ - publicité sur le véhicule de la commune
 - **Telecom** : plus 7 530€ par rapport à 2017,
 - Nouvel abonnement pour l'école primaire,
 - Changement de standard à la mairie,
 - **Taxes foncières** : plus 7500€, augmentation liée à l'ouverture de la MSP plus 5657€, charges récupérées dans les recettes.
- **Les charges de personnel**, 467 280.78€ en 2018 contre 453 845.49€ en 2017, représentent 27% des dépenses, 2.96% d'augmentation par rapport à 2017,
- Baisse significative de la ligne autre personnel extérieur, moins 22 000€, fin de la mise à disposition de la secrétaire de Grignon,
 - Augmentation de la ligne Personnel titulaire, plus 43 200€, la secrétaire mise à disposition par Grignon et l'adjointe du patrimoine ont été titularisées, ce dernier point explique la baisse de la ligne Personnel non titulaire,
- **Les autres charges de gestion courante** : 316 444.13€ en 2018 contre 171522.31 en 2017, elles représentent 18% des dépenses.
- La hausse est liée essentiellement à la contribution SICECO du fait de l'importance des travaux effectués fin 2017 et début 2018 sur l'éclairage public et l'enfouissement. L'objectif d'avoir remboursé la part communale pour fin 2019 sera atteint sachant qu'une nouvelle dépense sera à prendre compte sur 2019 et 2020 du fait de l'enfouissement réseau situé sur le périmètre des travaux de requalification du Centre Bourg. Nous solliciterons également auprès du SICECO un étalement de la dette sur 2 exercices.
- Quant à l'augmentation du montant des subventions par rapport à 2017, plus 17 868€, elle est liée :
- au versement d'une subvention de 8 500€ émanant de la COMCOM qui ne pouvait la verser directement (contrepartie un fonds de concours du même montant)
 - aux subventions exceptionnelles Banque alimentaire, JA, Comité de jumelage, AIKIDO, Département de l'Aude
 - à la classe dépaycée de l'école primaire qui se déroule une année sur deux, à l'arrivée du TCO

Les recettes de fonctionnement :

Elles ont augmenté de 74 312€ 96€ par rapport à 2017 (hors excédent antérieur reporté : 214 918.84€), 1 903 402,65€ en 2018 contre 1 829 090,32€ en 2017 soit un peu plus de 4%.

La représentation des recettes dans chaque grande structure :

- Légère diminution des recettes de **produits des services** qui représentent toujours 4 % des recettes et qui passent de 79 754.85€ en 2017 à 75 993,19€ en 2018.

- **La fiscalité** représente 65% de nos recettes, 1 242 608,31€ en 2018 contre 1 169 470,31€ en 2017 soit plus de 73 138€. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation :
 - du produits des droits de mutation, près de 20 000€,
 - de l'évolution des bases d'imposition décidée par l'état, dont l'impact représente près de 39 000€ pour la TH et les TF

- **Les dotations** représentent 21% de nos recettes alors qu'elles représentaient 25% en 2017 et 31% en 2013. Les dotations de l'état ont légèrement diminué par rapport à 2017, un peu moins de 5000€ (une baisse de 107 230€ depuis 2013).
En 2018, l'impact important provient de la baisse significative de la participation des communes aux frais de scolarité dans le cadre de la création du SIVOS au 01/01/2019. Comme nous percevions les contributions liées aux frais de scolarité sur l'exercice scolaire, nous n'avons bénéficié en 2018 que des 14/36^{ème} de la contribution ce qui explique un différentiel à la baisse de plus de 62 000€.

- **Les autres produits de gestion courante** représentent maintenant 8% de nos recettes. Elles ont encore augmenté de façon significative puisqu'ils passent de 84 764.18€ en 2017 à 153 474.73€ en 2018, et cela grâce aux recettes de loyers de la Maison de santé pluridisciplinaire qui ont été perçus sur un exercice complet, contrairement au demi-exercice 2017, la MSP ayant été ouverte en 06/2017.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 est de 183 192.58€, ce qui nous permet de financer notre capital des emprunts de l'année 2019 : 121 155€

Le total des excédents est quant à lui de 398 111,42€ (183 192.58€ résultat de l'exercice 2018+ l'excédent antérieur reporté 214 918.84€).

Investissements

Les dépenses :

Une année de transition en vue de la préparation du projet de requalification des espaces publics du Centre Bourg, les dépenses d'investissement sont de 889 085.16€ dont le remboursement du Crédit relais contracté pour la MSP de 600 000€. Ces dépenses représentent 55,2% des prévisions budgétaires (1 611 414€)

Les recettes :

698 989.25€, (hors solde d'exécution d'investissement reporté : 691 325.65€) représentent 43.2% des prévisions budgétaires.

Les principaux postes de recettes (hors le versement de l'excédent de fonctionnement de 215 443€ pour financer le capital des emprunts 2018 et le solde des restes à réaliser) :

- FCTVA 291 160€,
- La subvention CNDS pour le parcours de santé 12 000 €
- La subvention FEADER pour la MSP, 125 939.71€

L'exercice 2018 ressort à 190 095,91€ de déficit,

Compte tenu du solde d'exécution d'investissement reporté de 691 325.65€. Le total des excédents d'investissement est de 501 229.74€

Le total des excédents 2018 du budget communal (fonctionnement 398 111,42€ + investissement 501 229.74€) ressort à 899 341.16€

Evolution de la Dette

En 2013, l'annuité était de 161 369€ qui se décomposait : capital 130 933€ et intérêts 30 436€.

En 2019, l'annuité représente 163 514€ qui se décompose : capital 121 155€ et intérêts 42 359€, l'encours de dette étant de 2 004 108€ (dont MSP 1 000 000€).

Budget Eau et Assainissement

Une année de transition en vue des investissements liés aux travaux de priorités 1 détectés dans le diagnostic 2008 et la réfection du réseau d'assainissement du Centre Bourg dans le cadre des travaux de requalification.

Exercice 2018

En Exploitation, nous ressortons avec un excédent de 56 182.99€,

En Investissement, nous ressortons avec un déficit de 144 984,59€ sachant que le solde de la subvention de l'appel à projets sur les travaux d'eau potable nous a été versé début 2019 pour un montant de 118 286€.

Approbation des comptes de gestion 2018 : budget Commune et budget eau et assainissement établis par la Trésorerie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	398.111,42 €
La section d'investissement présente un excédent de	501.229,74 €

Budget annexe

Distribution d'eau potable et assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de	56.182,99 €
La section d'investissement présente un déficit de	144.984,59 €

Les deux comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion établis par la perception.

3. Personnel / SIVOS

- Suppression de cinq emplois permanents suite au transfert de compétence au SIVOS
- L'approbation du tableau des emplois est reportée au prochain Conseil Municipal
- La convention pour le traitement informatisé des paies est adoptée à l'unanimité. Le prix passe de 6 à 8€.
- Les emplois concernés par les indemnités d'astreinte est approuvé à l'unanimité.
- Modification des statuts du SIVOS

Deux modifications sont approuvées à l'unanimité :

- Les dates d'appel de fond sont modifiées
- Le secrétariat du SIVOS sera géré par la commune de Pouilly (et rémunéré par le SIVOS)
- La convention d'occupation des bâtiments et la mise à disposition du mobilier au profit du SIVOS est adoptée à l'unanimité.
- Les 3 régies communales sont clôturées.

4. Modification du périmètre du SICECO

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion du Pays Chatillonnais au sein du SICECO.

5. Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le Centre Bourg

- La première étape est l'enfouissement des réseaux secs.

En même temps, des travaux seront effectués par Orange. Des tranchées communes sont possibles.

- Ensuite, la réfection du réseau eaux usées et eaux pluviales, qui font l'objet d'un marché spécifique. L'ouverture des plis en commission d'appel d'offres est fixée au 15/03. La commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises est fixée au 25/03
- Les travaux d'aménagement liés à la requalification. La commission d'appel d'offres se réunira les 5 et 15 avril.

M. le Maire a rencontré l'Agence de l'Eau, il précise qu'elle ne subventionnera les travaux sur le réseau d'assainissement qu'à condition que les dysfonctionnements aient été identifiés dans un diagnostic, ce qui est le cas dans le diagnostic 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.